



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Réunion du Comité de direction du JEUDI 04 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatre mai à quatorze heures, l'Office du Tourisme Cœur de Béarn, régulièrement convoqué, s'est réuni au bureau d'accueil d'Orthez, sous la présidence de Monsieur Christian LOMBART, son président.

Date de la convocation : 11/04/23 - Nombre de membres convoqués : 14 titulaires - Quorum à 8 membres

Etaient présents :

Collège élus : Monsieur Regis CASSAROUME, Monsieur Gérard DUCOS, Madame Nathalie DUPLEIX, Madame Céline LEMBEZAT, Monsieur Christian LOMBART

Collège représentants professionnels : Monsieur Didier CORRE, Madame Delphine CHERITI, Monsieur Jean-Bernard LACAVE

Etaient excusés :

Madame Rebecca JACKSON ayant donné pouvoir à Monsieur Didier CORRE

Monsieur Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Monsieur Jean-Pierre DOMINGUEZ, Madame Gisèle BORDENAVE

Membres participants à la réunion : 08

Soit nombre de suffrages exprimés : 09

Objet : Convention entre l'office de tourisme et la mairie d'Orthez pour les visites guidées de la Tour Moncade :

La mairie d'Orthez, après dissolution de l'association Orthez Animations, a proposé à l'office de tourisme de gérer la réalisation de visites guidées du monument Château Moncade, la mairie gardant la gestion de la partie ouverture du site accueil du public et animations ponctuelles.

A ce titre il a été proposé que l'OT réalise des visites guidées du monument selon deux manières :

- Pour la clientèle individuelle : En continuité des visites de villes d'été au rythme de : 2/mois en mai, juin, septembre et octobre + 3 en juillet et 6 en août : ces visites guidées se terminaient déjà par le château Moncade uniquement extérieur, il est donc prévu de réduire les commentaires extérieurs au profit des commentaires intérieurs, sans prendre plus de temps en ressources humaines ni que ce soit trop long pour le client, il s'agira donc systématiquement d'une visite couplée.
- Pour la clientèle groupe : Sur réservation

L'ensemble des ressources liées à la vente de ces visites guidées reviendra à l'OT.

Le président demande autorisation au comité de direction pour signer cette présente convention et lancer ce partenariat.

Après un large débat, le président a mis aux votes ce projet.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à la majorité **soit 09 voix POUR**,

APPROUVE la convention présentée

Et DONNE ACCORD au président pour la signer.

Le Président
Christian LOMBART